



Réalmont, le mercredi 17 juin 2009

Communauté  
de communes du  
**Réalmontais**

Fauch

Laboutarié

Lamillarié

Lomers

Orban

Poulan-Pouzols

Réalmont

Ronel

Roumegoux

St-Antonin-de-Lacalm

St-Lieux-Lafenasse

Sieurac

Terre-Clapier

Le Travet

**Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du  
Développement Durable et de l'Aménagement  
du Territoire**

Commissariat Général au Développement durable  
-Service de l'Economie, de l'Evaluation et de  
l'intégration du Développement Durable  
-Sous Direction de l'intégration des Démarches de  
Développement Durable dabs les Politiques  
Publiques  
-Bureau des Territoires  
**Tour Voltaire**  
**92 055 la Défense Cedex**

*N/Réf : 09-119/JLC/TC*

*Dossier suivi par Thierry CAMPEGGI*

*Objet : 4<sup>ème</sup> appel à reconnaissance des "Projets territoriaux de développement  
Durable et agendas 21 locaux": candidature de l'Agenda 21 du Réalmontais.*

Monsieur le Ministre,

Mercredi 10 juin 2009 se tenait à Réalmont une réunion publique animée par les élus de la Communauté de Communes du Réalmontais et destinée à présenter à la population le programme opérationnel de l'agenda 21 du Réalmontais.

Au moment où l'Etat lance son 4<sup>ème</sup> appel à reconnaissance des Agendas 21 locaux, cette réunion à laquelle assistaient près de 150 personnes concrétise la longue et importante démarche de développement durable, engagée en 2002 dès la création de la Communauté de Communes du Réalmontais, sur laquelle les délégués communautaires et les acteurs locaux se sont fortement mobilisés.

La CCR est l'une des dernières intercommunalité à s'être constituée dans le Tarn. Au regard des premières difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ses compétences et des caractéristiques de son territoire, liées notamment à son positionnement géographique, la CCR s'est engagé dans la réalisation d'un diagnostic territorial largement partagé. Ce dernier a abouti à l'élaboration d'une stratégie de développement maîtrisé avec l'ambition de faire du Réalmontais "un pôle rural attractif, où la qualité de vie et des services constituent les moteurs du développement durable".

Cette stratégie de Développement maîtrisé, qui guide encore nos actions aujourd'hui repose sur 3 grands axes d'interventions :

- ↳ *créer les conditions d'un développement économique et social durable ;*
- ↳ *mettre en œuvre une stratégie concertée en matière de services et d'équipement sociaux afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et anticiper les besoins nouveaux ;*
- ↳ *renforcer l'attractivité du territoire par la promotion et la valorisation de son identité.*

Le premier mandat de la CCR a permis de structurer par de nombreuses actions le projet de développement durable du Réalmontais dans le cadre d'une démarche largement participative et l'accompagnement de cabinets extérieurs.

Avec l'appui de la DIACT et de la Caisse des dépôts et Consignation ce projet a pu bénéficier d'un second souffle pour le second mandat qui lui a permis de le faire évoluer vers une démarche d'Agenda 21, avec un plan d'action rénové et un programme opérationnel, dans le cadre d'une animation désormais conduite en interne par les élus et les équipes techniques. Dans la continuité de la stratégie du territoire, le programme 2009-2011 de l'Agenda 21 du Réalmontais vise à permettre l'émergence des priorités économiques et sociales affichées depuis 2003 et à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin de conduire un changement significatif et raisonné dans les domaines de l'action environnementale et de la participations des acteurs.

Il s'agit d'un programme ambitieux (60 mesures, près de 5 million d'euros au total) mais réaliste au regard des moyens prévus (4.5 postes créés sur la période) et de la capacité de la CCR à porter ces changements, que confirme la réalisation d'une analyse financière prospective. La pertinence de la démarche engagée est en outre confortée par l'important appui technique et financier, manifesté depuis 2003 par l'ensemble des partenaires institutionnels mobilisés sur ce projet de territoire.

La recherche de l'amélioration continue et l'approche transversale du développement local constituent les principales caractéristiques de la démarche de développement durable du Réalmontais concrétisée pour 3 ans, sous la forme d'un Agenda 21 local. Son contenu montre que la candidature du Réalmontais, désormais relayée par les communes membres de l'intercommunalité (12 délibérations concordantes prises à ce jour), porte bien sur la labellisation d'une démarche engagée désormais à l'échelle d'un territoire et non de la seule Communauté de Communes.

Ce long travail ne s'achève bien sûr pas avec le dépôt de notre candidature pour une labellisation de notre démarche d'Agenda 21 local. Le Réalmontais dispose d'une vision de son territoire et des enjeux de son développement durable suffisante pour bien mesurer l'ampleur des changements à conduire au regard des moyens dont elle dispose.

La reconnaissance par l'Etat de notre démarche viendrait cependant conforter les acteurs locaux sur le bien fondé de leur engagement et de la pertinence des leviers mis en œuvre.

A l'heure où le territoire se doit d'aborder d'importants enjeux pour son avenir, liés à la gestion commune et raisonnée des espaces, de l'habitat et des déplacements, une telle labellisation aurait un effet bénéfique de dynamisation de la démarche engagée depuis 2003 qui aiderait l'intercommunalité à conforter son action en faveur du développement durable, en réseau avec les collectivités tarnaises voisines bénéficiant déjà de cette reconnaissance.

Comptant sur la reconnaissance par l'Etat de tout le travail accompli par les élus du Réalmontais depuis 2003 et sa prise en compte de la pertinence des actions conduites en faveur du développement durable de notre territoires, je vous prie de croire Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le Président*

*Jean-Luc CANTALOUBE*

Communauté  
de Communes  
du Réalmontais

